

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-troisième session

Rome, 1^{er}- 2 décembre 2004

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU

ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE

POUR LE

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES AGRICOLES – PHASE II

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU FINANCEMENT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. Économie et secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Jordanie	2
DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	4
C. Composantes	5
D. Coûts et financement du projet	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	7
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	13
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ	15

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN JORDAN (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA EN JORDANIE)	2
IV. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
V. COORDINATION, MANAGEMENT AND IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS (COORDINATION, GESTION ET ARRANGEMENTS RELATIFS À L'EXÉCUTION)	6

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Dinar jordanien (JOD)
1,00 USD	=	0,708 JOD
1,00 JOD	=	1,41 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

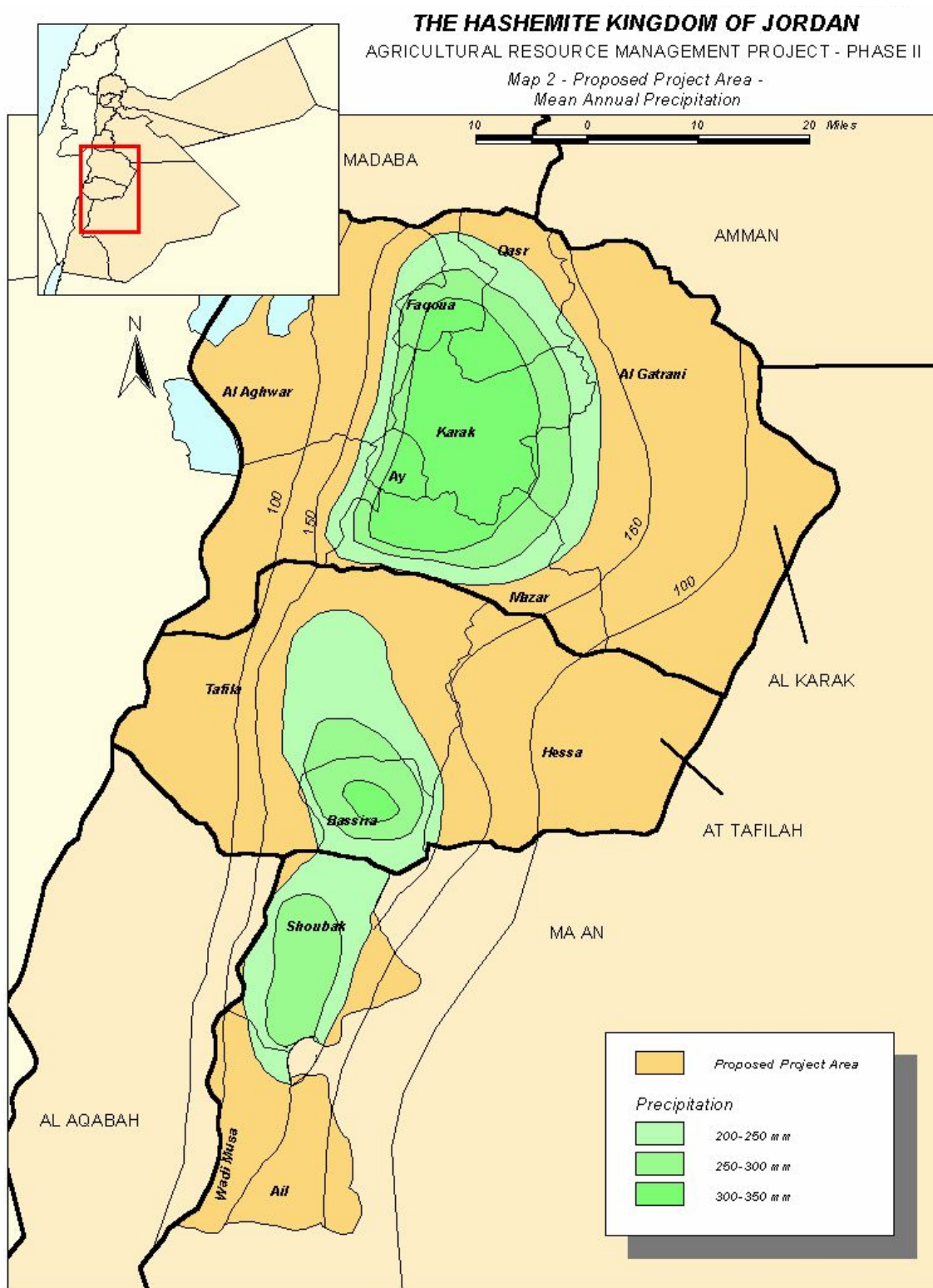
SIGLES ET ACRONYMES

ACC	Agricultural Credit Corporation (Caisse de crédit agricole)
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAC	Plan d'action communautaire
PTBA	Programme de travail et budget annuel
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
TRE	Taux de rentabilité économique
UGP	Unité de gestion du projet

GOUVERNEMENT DU ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES AGRICOLES – PHASE II

RÉSUMÉ DU FINANCEMENT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
GOVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:	Royaume hachémite de Jordanie
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture
COÛT TOTAL DU PROJET:	41,8 millions de USD
MONTANT DU FINANCEMENT DU FIDA:	Prêt: 7,6 millions de DTS (équivalent approximativement à 11,4 millions de USD) Don: 140 000 DTS (équivalent approximativement à 200 000 USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans, avec un taux d'intérêt égal à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
COFINANCEURS:	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	OPEP: 10,3 millions de USD FEM: 6,5 millions de USD (don)
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	OPEP: 20 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans, avec un taux d'intérêt de 2,75% l'an et une commission de service de 1% l'an
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT:	11,0 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	2,4 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

NOTE DE PRÉSENTATION

Bénéficiaires du projet. Le projet de gestion des ressources agricoles - phase II ciblera quelque 22 300 ménages, soit 134 000 habitants des zones rurales (75% de la population rurale totale de la zone du projet). Le groupe cible sera composé de: i) petits agriculteurs (hommes et femmes) ayant un accès limité, voire nul, aux services de finance rurale et de vulgarisation; et ii) paysans sans terre (hommes et femmes) aux revenus incertains, n'ayant que peu accès, voire pas du tout, aux services de finance rurale et à l'information commerciale relative aux activités génératrices de revenus. Une méthode de ciblage à deux niveaux permettra: i) l'identification des villages et des zones prioritaires abritant une forte concentration d'agriculteurs pauvres et de femmes rurales; et ii) l'adaptation des interventions aux besoins prioritaires exprimés par les pauvres dans les villages et les zones sélectionnés.

Causes de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté dans la zone du projet est parmi les plus élevées sur les hauts plateaux des provinces de Karak, Tafila et Ma'an, et ce pour plusieurs raisons: sources de revenus familiaux et d'emplois limitées, familles nombreuses et taux de dépendance élevé, insuffisance des précipitations et ressources en eau extrêmement rares, fragmentation des exploitations, technologies agricoles rudimentaires et services de vulgarisation inefficaces et, enfin, accès limité aux services de finance rurale.

Aide apportée par le projet au groupe cible. Le projet appuiera: i) le renforcement des capacités des communautés locales; ii) les actions de conservation des sols et de l'eau, dans les exploitations agricoles et autres, telles que la régénération de sources, la construction de citernes, la remise en état de puits romains, la protection des berges des oueds, la construction de petits barrages de régularisation; iii) le renforcement institutionnel pour favoriser l'accès du groupe cible aux services de vulgarisation et aux technologies et techniques modernes d'arboriculture fruitière, ainsi qu'aux autres activités génératrices de revenus agricoles et extra-agricoles, telles que l'élevage et la transformation des fruits; iv) la construction de routes rurales pour faciliter l'accès aux marchés et aux équipements sociaux; et v) la promotion d'un système de finance rurale ouvert aux pauvres, par le biais de la restructuration de l'Agricultural Credit Corporation (ACC) – caisse de crédit agricole – l'établissement d'un mécanisme de crédit, et l'appui aux initiatives villageoises de microfinance.

Approche du projet et participation des bénéficiaires. L'approche participative communautaire adoptée par le projet repose sur le principe suivant: c'est aux communautés elles-mêmes qu'incombe l'élaboration et l'exécution, en partenariat avec le projet, de leur programme de développement villageois. Les communautés seront directement associées à toutes les phases du cycle du projet et les bénéficiaires du projet seront sélectionnés conjointement par les membres des communautés et l'unité de gestion du projet (UGP). Les communautés détermineront les critères permettant d'identifier en leur sein les ménages pauvres et défavorisés. Toutes les interventions du projet dans les villages ciblés seront planifiées et exécutées en fonction des demandes communautaires reflétées dans les plans d'action communautaires (PAC) et les plans de travail annuels. Les actions seront conduites sous l'égide des sociétés et/ou coopératives légalement enregistrées volontaires, s'il en existe et sous réserve qu'elles soient crédibles et dynamiques ou, à défaut, du comité informel de développement villageois. La promotion de la femme sera plus particulièrement encouragée avec: i) des processus communautaires de prise de décision associant équitablement les hommes et les femmes; et ii) l'inclusion dans les PAC des priorités de développement déterminées par les femmes. Outre leur participation aux instances de prise de décision, les bénéficiaires du projet contribueront, en espèces ou en nature (travail), au coût total du projet pour un montant équivalant à 2,4 millions de USD (5,8% du total).

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU
ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE
POUR LE
PROJET DE GESTION DES RESSOURCES AGRICOLES – PHASE II

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition d'assistance financière au Royaume hachémite de Jordanie, comprenant un prêt d'un montant de 7,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,4 millions de USD) à des conditions intermédiaires, et un don d'un montant de 140 000 DTS (équivalant approximativement à 200 000 USD), en vue de contribuer au financement du Projet de gestion des ressources agricoles – Phase II. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, et sera assorti d'un taux d'intérêt égal à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds. Le financement sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. Économie et secteur agricole

1. La Jordanie a une petite économie ouverte de 9,0 milliards de USD par an et le revenu par habitant y est de 1 760 USD (Atlas de la Banque mondiale, 2002). Le pays dispose de ressources naturelles limitées et est fortement dépendant des importations, en particulier pour le pétrole et les produits alimentaires. L'économie nationale est caractérisée par la prédominance du secteur des services (tourisme, transport, finance et assurance) qui comptait pour plus de 74% du produit intérieur brut (PIB) en 2002.

2. Les effets économiques des processus de stabilisation et de réforme structurelle, en cours depuis 1989, ne se sont pas encore faits pleinement sentir, mais l'impact initial — soutenu par un appui international — a été impressionnant. La croissance du PIB entre 1992 et 2002 a été en moyenne de 3,7% par an. L'inflation qui se chiffrait en dizaines pendant la crise économique de 1986-1992 est tombée à 1% environ en 2002. Cette même année, la dette extérieure de la Jordanie s'élevait à 8,0 milliards de USD, enregistrant une diminution, en tant que pourcentage du PIB, de quelque 150% en 1990 à 88% environ en 2002.

3. L'agriculture contribue au PIB de la Jordanie à hauteur de 3% environ et génère quelque 25% du total des exportations, principalement sous la forme de produits alimentaires et animaux vivants, produits laitiers, œufs, fruits, noix et légumes. Le secteur agricole assure la subsistance de 20% de la population et emploie approximativement 7% de la population active. Bien que réduit par rapport à l'économie d'ensemble, le secteur est important non seulement pour la production de biens commercialisables, mais aussi pour ses liens étroits avec l'amont et l'aval, qui font que l'on estime à 28% le pourcentage du PIB considéré comme dépendant de l'agriculture.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

4. Sur la superficie nationale totale de 8,9 millions d'hectares, seuls 4,3%, essentiellement sur les hauts plateaux et dans la vallée du Jourdain, sont cultivables. La Jordanie est l'un des pays les plus arides du monde avec le plus bas volume de ressources en eau renouvelables disponible par habitant (150 m³ en 2002). L'insuffisance des ressources en eau commence à devenir une contrainte majeure pour la croissance et représente une menace pour le secteur agricole, qui pâtit de la surexploitation des nappes phréatiques sur les hauts plateaux et du déversement des eaux usées polluées dans la vallée du Jourdain. L'utilisation actuelle de l'eau en Jordanie dépasse les ressources renouvelables d'eau douce de plus de 20%. Après l'année 2005, les ressources en eau douce seront entièrement épuisées et il n'existe pas d'autre ressource connue dans le pays qui pourrait être exploitée.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA

5. La première phase du projet, le projet de gestion des ressources agricoles dans les gouvernorats de Karak et de Tafila, a fait l'objet, en février 2004, d'une évaluation intermédiaire dont les enseignements et recommandations clés, présentés ci-dessous, ont été entièrement incorporés dans la conception de la deuxième phase:

6. **Participation.** Durant la phase I du projet, le Ministère de l'agriculture n'a pas été convaincu que les approches participatives prévues dans la conception du projet étaient tant rentables qu'adaptées aux contextes national et local. La deuxième phase du projet pourrait considérablement faire changer cet état de choses en aidant le Ministère de l'agriculture à appliquer les approches participatives à ses actions de réduction de la pauvreté et de développement agricole. Il serait souhaitable qu'une approche stratégique de la participation soit adoptée et intégrée à tous les niveaux du Ministère. C'est pourquoi, il faudrait prévoir au titre de la phase II un dispositif approprié de renforcement institutionnel couvrant la formation technique requise par les bénéficiaires et le personnel du Ministère, et permettant également l'adoption et l'introduction de méthodes participatives. En relation avec l'approche participative, et en vue d'améliorer l'impact du projet sur la pauvreté, il est nécessaire d'affiner et de clarifier les mécanismes de ciblage.

7. **Eau.** Pendant la phase I, l'efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture n'a pas été retenue comme la priorité essentielle alors que dans la stratégie de développement agricole du Gouvernement de Jordanie fondée sur la conservation, le facteur limitant est l'eau et non la terre. Par conséquent, en ce qui concerne l'environnement et la conservation durable de l'eau, la phase II doit cesser de tabler sur les nappes phréatiques pour l'irrigation et viser à limiter l'extension de la zone arable en fonction de la ressource la plus rare, c'est-à-dire l'eau de bonne qualité.

8. **Finance rurale.** Dans la deuxième phase du projet, il convient de donner un rôle plus central au crédit et de le replacer dans le contexte plus large des services de finance rurale, conformément aux directives du FIDA en la matière. L'Agricultural Credit Corporation (ACC) devrait continuer de jouer un rôle clé dans toute stratégie de développement du Ministère de l'agriculture, puisqu'elle est le seul établissement officiel susceptible d'offrir des services financiers aux producteurs dans les zones rurales. Il est nécessaire, toutefois, d'identifier les mécanismes qui permettraient à l'ACC de se transformer en une institution financière à la clientèle beaucoup plus large, capable d'atteindre les personnes et les groupes ayant besoin de ses services pour se libérer de la pauvreté. De plus, outre l'ACC, la microfinance devrait être encouragée par le biais d'initiatives à assise communautaire.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Jordanie

Politique de la Jordanie en matière de réduction de la pauvreté

9. Le gouvernement est déterminé à faire reculer la pauvreté en combinant croissance économique durable et amélioration des services sociaux de base. Dans le contexte de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et le chômage, le Gouvernement de Jordanie a lancé le programme de productivité sociale au début de l'année 1998 pour améliorer la productivité sociale globale du pays, programme

qui mettait l'accent sur les pauvres et les moins favorisés. Le programme, dont le coût total est estimé à 178 millions de dinars jordaniens (JOD) (250 millions de USD), est financé par des bailleurs de fonds internationaux et le Gouvernement de Jordanie, et est exécuté en deux phases. La première phase (programme de productivité sociale) est clôturée et la deuxième, appelée programme de productivité améliorée, est en cours d'exécution. La deuxième phase donne des bases solides à la productivité en promouvant le développement des entreprises, des communautés et des infrastructures, pour réduire la pauvreté et le chômage, et relance la croissance économique pour les ruraux pauvres dans toute la Jordanie. Cette phase est articulée autour de cinq composantes interdépendantes: i) le programme de développement en grappe des communautés rurales; ii) le programme d'établissement des centres de productivité améliorée; iii) le programme relatif aux infrastructures communautaires; iv) la formation; et v) les petits dons.

Activités de réduction de la pauvreté des autres grands donateurs

10. Le programme de productivité améliorée est financé par des bailleurs de fonds internationaux, dont la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), la banque islamique de développement, le Gouvernement italien, l'institution allemande de crédit pour la reconstruction et l'office allemand de la coopération technique (GTZ). Outre son appui au programme de productivité améliorée, la Banque mondiale a donné son appui à un don, d'un montant de 5 millions de USD, provenant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), afin d'aider la Jordanie à améliorer la protection des plantes médicinales et les moyens de subsistance des communautés rurales. Le projet de la Banque mondiale vise à renforcer la capacité de la Jordanie de gérer durablement la base de ressources génétiques des plantes médicinales sauvages, de réduire les menaces pesant sur ces espèces végétales, et de repérer puis de protéger les zones clés du point de vue de la biodiversité.

Stratégie du FIDA en Jordanie

11. Le secteur agricole de la Jordanie est fortement influencé tant par la rareté de l'eau que par la médiocrité des ressources en terre. Environ 80% des aliments de base du pays, essentiellement des céréales, sont cultivés dans des zones non irriguées où la majorité des agriculteurs sont de petits exploitants particulièrement défavorisés par rapport à ceux qui vivent dans les zones irriguées. En conformité avec les politiques du gouvernement, la stratégie adoptée par le FIDA pour appuyer le développement en Jordanie, tient compte de la pénurie croissante des ressources en sol et en eau et du fait que la vaste majorité des ruraux pauvres pratique l'agriculture pluviale. La stratégie du FIDA se concentre exclusivement sur le développement rural dans les zones non irriguées, en mettant l'accent sur l'intégration de l'élevage des petits ruminants à la production végétale et le développement de l'arboriculture fruitière dans les zones où la pluviométrie est élevée et, dans les zones plus arides, sur l'aménagement des parcours et des pâturages. Assortis d'une dimension environnementale et d'une dimension humaine, les principaux axes de la stratégie du FIDA sont la conservation et la gestion des ressources naturelles, et la promotion de l'autonomisation et de la participation des populations. L'intégration des petits agriculteurs, y compris les femmes rurales, à la dynamique du développement rural par le biais de la décentralisation et de la participation locale à la conception, l'exécution, le partage des coûts et la gestion des activités d'investissement, a fait l'objet d'efforts croissants.

Raison d'être du projet

12. La pauvreté est plus fréquente dans les gouvernorats du sud du pays où est située la zone du projet. La majorité des ménages est dépendante d'une agriculture médiocrement productive, utilisant peu d'intrants et tributaire de précipitations limitées et incertaines. L'agriculture continuera de tenir une place importante dans les moyens de subsistance des ruraux pauvres. On peut en déduire qu'un programme agricole axé sur la réduction de la pauvreté sur les hauts plateaux du sud s'inscrit dans les priorités nationales et la stratégie du FIDA en Jordanie, et qu'il contribuera à réduire la pauvreté dans

le groupe cible du projet, à stopper la dégradation des terres, à rétablir la fertilité des sols et à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

13. La zone du projet est située sur les hauts plateaux du sud, à l'est du fossé du Jourdain, et est globalement orientée selon un axe nord-sud. Elle couvre une superficie de 6 540 km² environ. Du point de vue administratif, elle couvre les gouvernorats de Karak et Tafila et les districts de Shoubak, Wadi Musa et Ail du gouvernorat de Ma'an.

14. La population totale de la zone du projet est estimée à 258 000 personnes environ, avec des ménages comptant en moyenne 5 à 7 membres. La population rurale totale est estimée à 180 000 personnes (soit quelque 30 000 ménages ruraux), répartis dans 120 villages de 100 à 2 000 ménages. Les principales caractéristiques socioéconomiques de la population rurale sont les suivantes: i) une proportion importante (86%) ne réside pas sur son exploitation; ii) environ 50% des ménages dépendent de l'agriculture à des degrés divers (10 à 80%); iii) en moyenne, les revenus d'une famille proviennent de salaires, rémunérations et retraites (45%), de l'agriculture (20%), de l'élevage (12%), du fonds d'aide national (12%), et d'autres activités (11%).

15. Les agriculteurs défavorisés et pauvres en ressources de la zone du projet sont ceux qui ont un accès limité aux sources de revenus extra-agricoles; peu de possibilités de diversification des activités agricoles en raison des caractéristiques physiques de leur exploitation (eau/sols/topographie); un accès limité aux ressources financières requises pour investir dans des activités agricoles susceptibles de rapporter davantage; pas de terres dans lesquelles ils pourraient investir à plus long terme; des familles de sept personnes en moyenne; et un taux de dépendance élevé dû au fort pourcentage de jeunes et de membres de la famille non productifs (35% ont moins de 15 ans).

16. Le groupe cible du projet est estimé à quelque 22 300 ménages (soit 134 000 personnes), dont 13 500 petits et moyens agriculteurs, 2 700 paysans sans terre, et 6 100 autres ménages défavorisés. On estime que les femmes ne représenteront que 10% de la catégorie des petits agriculteurs, étant donné que le pourcentage de femmes possédant des terres agricoles est peu élevé. Mais elles constituent la majorité des autres catégories ciblées, essentiellement 70% des paysans sans terre et 60% des autres groupes défavorisés. Au total, le groupe cible représente approximativement 75% des ménages ruraux, soit 50% de la population totale, ce qui confirme la forte incidence de la pauvreté dans la zone du projet.

B. Objectifs et portée

17. Les principaux objectifs du projet sont l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la sécurité de l'approvisionnement en eau, et l'accroissement des revenus du groupe cible de ménages ruraux pauvres vivant dans la zone du projet. Les objectifs du projet seront atteints grâce à la promotion du développement communautaire, d'une part, et l'utilisation efficace et la gestion améliorée des sols et des ressources en eau, de l'autre. Le projet apportera un appui financier et technique pour: i) la construction de structures de conservation des sols et de l'eau, et l'amélioration de la production agricole par le biais d'une participation active du groupe cible; ii) la promotion des pratiques de gestion durable de la terre et de l'eau et la surveillance de l'environnement; iii) la promotion de la microfinance rurale pour les activités agricoles et non agricoles; et iv) le renforcement des capacités de l'unité de gestion du projet (UGP) existante et des directions de l'agriculture dans la zone du projet.

C. Composantes

18. Le projet sera articulé autour des composantes suivantes:

- a) **Développement communautaire.** Le projet appuiera: i) le renforcement des capacités des communautés pour la mise en place de mécanismes visant à associer toute la communauté aux prises de décision afin de favoriser son autonomie et sa maîtrise des activités du projet, favorisant ainsi la pérennité du développement; le projet aidera les communautés à établir des priorités dans leurs besoins en développement, tant au niveau du ménage qu'à celui de la communauté, et à préparer les plans d'action communautaires (PAC); et ii) le renforcement de la capacité des femmes de contribuer au développement, afin qu'elles soient associées au processus participatif de planification communautaire. Les besoins propres aux femmes dans les domaines tels que l'alphabétisation, les activités génératrices de revenus agricoles et extra-agricoles et le crédit, seront également pris en compte au titre de cette composante.
- b) **Gestion des ressources.** Le projet financera: i) la conservation des sols et de l'eau, notamment des mesures dans les exploitations dont les terres s'y prêtent, à la demande des bénéficiaires et au vu du plan d'exploitation, là où la pluviométrie moyenne dépasse 200 mm par an; et des mesures hors exploitation telles que la protection des berges des oueds et la construction de barrages de régularisation pour contrôler les crues et lutter contre l'érosion; et ii) la mise en valeur des ressources en eau avec la construction d'installations de stockage dans les exploitations, telles que les citernes, et la remise en état des puits romains; l'aménagement de réservoirs hors exploitations (petits barrages en terre) pour le stockage saisonnier d'eau aux fins d'une irrigation complémentaire; la protection des sources et la remise en état de leurs systèmes d'irrigation; le projet aidera les agriculteurs concernés à former des associations d'irrigants et les formera à cet effet, pour garantir le fonctionnement et l'entretien des systèmes ainsi que l'utilisation efficace de l'eau. De plus, on financera un programme de recherche sur les méthodologies, sûres et économiquement viables, de traitement des eaux usées domestiques en vue de les réutiliser pour irriguer les vergers.
- c) **Gestion durable des terres.** Les interventions du projet porteront essentiellement sur les activités propices au renforcement des politiques habilitantes, des cadres réglementaires et des dispositifs d'incitation, qui régissent l'utilisation des ressources naturelles, encouragent la planification intégrée de l'utilisation des terres et introduisent la gestion durable des terres dans les cadres de planification nationaux. Une note conceptuelle a été soumise au FEM pour le financement de la préparation d'une proposition d'élaboration de projet et l'octroi d'un don alloué à l'exécution de ces interventions. Le don contribuera à la promotion des activités suivantes: i) sensibilisation des communautés aux problèmes de la dégradation des terres et de la désertification, et aux mesures ayant un bon rapport coût-efficacité qu'elles peuvent prendre pour y remédier; ii) élargissement au domaine public, des mesures de conservation des sols non financées au titre de la composante de gestion des ressources, pour protéger l'intégrité du bassin versant; iii) appui à la mise en place d'un système de surveillance environnementale aux niveaux du projet et du pays; et iv) appui institutionnel et renforcement des capacités aux fins de l'exécution des interventions proposées.
- d) **Développement agricole.** Le projet financera: i) la plantation de vergers, en liaison avec les interventions du projet portant sur la conservation des sols et de l'eau, et pour les agriculteurs satisfaisant aux critères fixés, qui ont aménagé des structures pour la conservation des sols dans le cadre du projet de gestion des ressources agricoles dans les gouvernorats de Karak et de Tafila mais n'ont pas été en mesure de planter des arbres en

raison de la sécheresse ou d'autres contraintes. Les préférences des bénéficiaires et les considérations techniques, mais aussi les perspectives commerciales, détermineront le type et la variété des arbres plantés; ii) la vulgarisation agricole à travers les services de vulgarisation existant au niveau du gouvernement, qui seront renforcés pour être plus efficaces et perdurer après la clôture du projet; et iii) la recherche agricole portant sur la mise au point de paquets techniques pour la diversification de l'arboriculture et l'intégration de la culture et de l'élevage au niveau du ménage.

- e) **Routes rurales.** Le projet appuiera la construction de routes rurales en vue de faciliter l'accès aux marchés et aux équipements sociaux. Les routes rurales seront construites en fonction des demandes des communautés, du rapport coût-utilité, de la circulation actuelle et attendue, de l'importance de l'agriculture dans la zone, du nombre de bénéficiaires desservis et des PAC.
- f) **Services de finance rurale.** Le projet fera la promotion de systèmes de finance rurale solides et durables par le biais des actions suivantes: a) renforcement institutionnel des coopératives et des autres personnes morales présentes et actives dans la zone du projet, dans le but de les transformer en intermédiaires financiers entre, d'une part, les trois succursales de l'ACC de la zone du projet et, de l'autre, la population rurale; et b) renforcement institutionnel et financier de l'ACC.

Le développement de la microfinance dans les villages sera fondé sur le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités des différents types d'institution légalement reconnues, telles que les coopératives appuyées par le GTZ, les associations/sociétés appuyées par le Ministère de la planification et de la coopération internationale, et les autres personnes morales, par le biais de la formation du personnel et des membres des organes directeurs. L'objectif est de créer et/ou de consolider un réseau d'intermédiaires financiers viables, dont le refinancement sera assuré par les trois succursales de l'ACC de la zone du projet et qui rétrocéderont les prêts à leurs clients. Les activités de microfinance du projet seront conduites en étroite coordination avec le Ministère de la planification et de la coopération internationale, et le programme de productivité améliorée, qui appuient des activités similaires dans tout le pays, et aussi le GTZ pour faire en sorte que la zone et le groupe cible du projet soient convenablement couverts.

En ce qui concerne le renforcement des succursales de l'ACC, et aux fins d'en faire des "centres de profit", le projet appuiera, à titre de projet pilote, la mise en œuvre des meilleures pratiques dans les trois succursales, à savoir: la mobilisation de l'épargne et des dépôts, l'analyse des demandes de prêts, l'amélioration de la collecte et du recouvrement, l'élargissement de la clientèle, la diversification des activités susceptibles d'être financées et un système d'incitation pour le personnel. À cet effet, le projet proposera une assistance technique et des formations au personnel du siège de l'ACC et des succursales de la zone du projet, ainsi qu'aux membres des coopératives villageoises, et il fournira du matériel et des véhicules aux trois succursales de la zone du projet et au point focal du projet basé au siège. Le soutien financier consistera en: i) l'ouverture d'une ligne de crédit en faveur des trois succursales pour la rétrocession de prêts à la population cible; l'essai de nouveaux mécanismes de prestation de services et de nouveaux types de clientèle tels que les coopératives et autres personnes morales; et le financement d'activités de développement rural; et ii) une compensation pour les pertes éventuelles subies par les trois succursales de la zone du projet, étant donné que la mise en œuvre des meilleures pratiques accroîtra inévitablement les dépenses, jusqu'à ce que les recettes de l'ACC puissent les couvrir. Les actions proposées seront exécutées sur une période de quatre ans (période pilote). À la lumière des résultats et des impacts de ces essais, évalués lors de l'examen à mi-parcours, une décision sera prise sur l'introduction des meilleures pratiques et leur extension aux

autres succursales, et sur la restructuration de l'ACC en une banque de développement rural apte à fournir durablement les services d'une banque universelle à la population rurale.

- g) **Coordination et gestion du projet.** Le projet financera le personnel et les coûts de fonctionnement de l'exécution et de la gestion du projet. L'appui institutionnel visant à améliorer la coordination du projet comportera l'organisation d'ateliers, la préparation d'un manuel des procédures et le renforcement du système de suivi et évaluation pour faire en sorte qu'il soit axé sur l'impact et cohérent avec le système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA. Des formations et des voyages d'étude relatifs au développement communautaire et à la participation ainsi qu'aux aspects techniques et financiers de l'exécution du projet, seront proposés au personnel du projet et aux hauts responsables.

D. Coûts et financement du projet

19. Le coût total du projet s'élève à 41,8 millions de USD pour une période d'exécution de huit ans. La part en devises étrangères est estimée à 2,4 millions de USD, ce qui représente 6% du coût total du projet. Les provisions pour aléas financiers et physiques se chiffrent à 3,5 millions de USD, soit 9% des coûts de base. Le tableau ci-dessous récapitule les coûts par composante.

20. Le projet proposé sera financé, d'une part, par le FIDA, au titre d'un prêt d'un montant de 11,4 millions de USD, octroyé à des conditions intermédiaires, et d'un don de 200 000 USD et, de l'autre, par le fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à hauteur de 10,3 millions de USD. Pour le reste, le gouvernement apportera un financement de 11,0 millions de USD, et les bénéficiaires contribueront, en espèces ou en nature, pour un montant équivalent à 2,4 millions de USD. Un don du FEM, d'un montant approximatif de 6,5 millions de USD, a été demandé pour financer les activités menées au titre de la composante de gestion durable des terres. Le plan de financement est résumé dans le tableau 2.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

21. **Passation des marchés.** Conformément aux *Directives concernant la passation des marchés*, les passations de marchés effectuées au titre du projet pour les travaux de génie civil, les biens et les services de consultants, suivront les règles suivantes:

Travaux de génie civil:

- a) Les contrats relatifs aux travaux de génie civil dont le coût estimé est égal ou supérieur à l'équivalent de 200 000 USD, seront attribués selon les procédures d'appels d'offres internationaux, décrites dans les *Directives concernant la passation des marchés*; et
- b) Les contrats relatifs aux travaux de génie civil dont le montant agrégé ne dépasse pas l'équivalent de 200 000 USD, pourront être attribués en faisant localement appel à la concurrence, conformément aux procédures approuvées par l'institution coopérante.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
a) Développement communautaire					
Participation et renforcement des capacités des communautés	1 273,0	271,0	1 544,0	18	4
Renforcement de la capacité des femmes de contribuer au développement	385,9	-	385,9	-	1
Sous-total développement communautaire	1 658,9	271,0	1 929,9	14	5
b) Gestion des ressources					
Mesures pour la conservation des sols	10 607,1	288,6	10 895,7	3	29
Mise en valeur des ressources en eau	6 605,6	42,7	6 648,3	1	17
Sous-total gestion des ressources	17 212,7	331,3	17 544,0	2	46
c) Gestion durable des terres	7 605,0	845,0	8 450,0	10	22
d) Développement agricole					
Plantation de vergers	931,6	25,1	956,6	3	3
Vulgarisation agricole	1 724,0	284,3	2 008,3	14	5
Recherche agricole	269,2	-	269,2	-	1
Sous-total développement agricole	2 924,8	309,3	3 234,1	10	8
e) Routes rurales	2 193,4		2 193,4	-	6
f) Services de finance rurale					
Crédit rural (ACC)	1 903,3	209,9	2 113,2	10	6
Microfinance	214,0	45,0	259,0	17	1
Sous-total services de finance rurale	2 117,3	254,9	2 372,2	11	6
g) Coordination et gestion du projet	2 215,3	265,7	2 481,1	11	6
Total des coûts de base	35 927,3	2 277,3	38 204,7	6	100
Provisions pour aléas financiers	338,1	-	338,1	-	1
Provisions pour aléas physiques	3 131,2	93,9	3 225,0	3	8
Total des coûts du projet	39 396,6	2 371,2	41 767,8	6	109

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

22. La majeure partie des ressources du projet ira aux mesures de conservation des sols et à la mise en valeur des ressources en eau (activités qui seront exécutées par de petits entrepreneurs locaux), et sera allouée annuellement conformément au programme de travail et budget annuel (PTBA).

Achat de biens et de services:

- a) Les contrats relatifs à l'achat de biens et de services dont le coût estimé est égal ou supérieur à l'équivalent de 200 000 USD seront attribués selon les procédures d'appels d'offres internationaux, décrites dans les *Directives concernant la passation des marchés*.
- b) Les contrats relatifs à l'achat de biens et de services dont le coût estimé est compris entre l'équivalent de 20 000 USD et l'équivalent de 200 000 USD seront attribués en faisant appel localement à la concurrence, conformément aux procédures approuvées par l'institution coopérante.
- c) **Consultation de fournisseurs à l'échelon national.** Les contrats relatifs à l'achat de biens et de services dont le coût estimé est égal ou inférieur à l'équivalent de 20 000 USD seront attribués après consultation d'au moins trois fournisseurs de bonne réputation, et comparaison de leurs offres, conformément aux procédures approuvées par l'institution coopérante.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

	FIDA		Don du FIDA		OPEP		Don du FEM		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
a) Développement communautaire																	
Participation et renforcement des capacités des communautés	717,0	42,6	-	-	-	-	-	-	-	-	967,3	57,4	1 684,3	4,0	288,2	1 321,5	74,6
Renforcement de la capacité des femmes de contribuer au développement	428,7	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	428,7	1,0	-	428,7	-
Sous-total développement communautaire	1 145,7	54,2	-	-	-	-	-	-	-	-	967,3	45,8	2 113,0	5,1	288,2	1 750,2	74,6
b) Gestion des ressources																	
Mesures pour la conservation des sols	583,2	4,7	-	-	5 912,9	47,7	-	-	1 325,5	10,7	4 571,5	36,9	12 393,1	29,7	312,0	11 910,8	170,2
Mise en valeur des ressources en eau	4 343,0	57,4	-	-	1 916,4	25,3	-	-	1 110,7	14,7	194,4	2,6	7 564,5	18,1	45,7	7 491,8	26,9
Sous-total gestion des ressources	4 926,2	24,7	-	-	7 829,3	39,2	-	-	2 436,3	12,2	4 765,8	23,9	19 957,6	47,8	357,8	19 402,7	197,1
c) Gestion durable des terres	-	-	-	-	-	-	6 450,0	76,3	-	-	2 000,0	23,7	8 450,0	20,2	845,0	7 605,0	-
d) Développement agricole																	
Plantation de vergers	947,7	99,0	-	-	-	-	-	-	-	-	10,	1,0	957,7	2,3	25,9	921,9	10,0
Vulgarisation agricole	920,8	41,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1 297,0	58,5	2 217,8	5,3	302,2	1 788,2	127,3
Recherche agricole	296,7	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	296,7	0,7	-	296,7	-
Sous-total développement agricole	2 165,2	62,4	-	-	-	-	-	-	-	-	1 307,0	37,6	3 472,2	8,3	328,1	3 006,8	137,3
e) Routes rurales	-	-	-	-	2 444,2	93,5	-	-	-	-	169,0	6,5	2 613,2	6,3	-	2 613,2	-
f) Services de finance rurale																	
Crédit rural (ACC)	1 903,9	89,0	199,1	9,3	-	-	-	-	-	-	35,	1,7	2 138,4	5,1	220,5	1 882,5	35,5
Microfinance	284,3	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284,3	0,7	48,1	236,2	-
Sous-total services de finance rurale	2 188,2	90,3	199,1	8,2	-	-	-	-	-	-	35,	1,5	2 422,7	5,8	268,6	2 118,7	35,5
g) Coordination et gestion du projet	951,5	34,7	-	-	-	-	-	-	-	-	1 787,5	65,3	2 739,1	6,6	283,5	2 351,5	104,0
Total des coûts du projet	11 376,8	27,2	199,1	0,5	10 273,4	24,6	6 450,0	15,4	2 436,3	5,8	11 032,2	26,4	41 767,8	100,0	2 371,2	38 848,1	548,5

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

23. **Décaissements.** Le prêt proposé du FIDA, d'un montant équivalant à 11,4 millions de USD, sera décaissé sur une période de huit ans. Les décaissements seront effectués au vu des relevés des dépenses pour les paiements relatifs aux contrats de 20 000 USD ou moins. La documentation justificative s'y rapportant sera préparée et conservée par les contrôleurs financiers du Ministère de l'agriculture et de l'ACC afin de pouvoir être examinée par les missions de supervision et les vérificateurs des comptes. Pour toutes les autres dépenses, les décaissements seront effectués sur présentation d'une documentation exhaustive. Les retraits sur le montant du prêt seront effectués après que le FIDA et l'institution coopérante aient donné leur aval aux PTBA soumis par l'emprunteur.

24. **Comptes spéciaux.** Pour faire en sorte que les fonds soient disponibles en temps voulu et pour faciliter l'exécution du projet, le gouvernement ouvrira et gèrera un compte spécial A et un compte spécial B, au nom du projet et libellés en USD, dans une banque convenant au FIDA. Les comptes spéciaux serviront au financement anticipé de la part des dépenses du projet incombant au FIDA, selon des modalités et des conditions agréées par le FIDA. Les comptes spéciaux seront utilisés pour effectuer les paiements tant à l'étranger que localement; les montants prélevés étant convertis dans la monnaie utilisée pour la dépense selon le taux de change prévalant à la date du retrait.

25. **Compte spécial A.** Il sera crédité d'un dépôt initial de 200 000 USD, pour faciliter l'exécution de la composante des services de finance rurale, assurer au groupe cible la disponibilité du crédit en temps voulu, et prévenir tout problème de liquidité éventuellement rencontré par l'ACC. Les retraits effectués par l'ACC seront soumis aux conditions stipulées dans l'Accord de prêt subsidiaire conclu entre le Ministère du plan et de la coopération internationale et l'ACC, et approuvé par le FIDA et l'institution coopérante.

26. **Compte spécial B.** Il servira à accélérer l'exécution des autres composantes et à prévenir tout problème de liquidité éventuellement rencontré par le Ministère de l'agriculture. Un dépôt initial d'un montant équivalant à 800 000 USD sera déposé sur le compte spécial B pour financer les dépenses de toutes les catégories, à l'exception de celles qui relèvent de la composante des services de finance rurale.

27. Toutes les organisations partenaires chargées de l'exécution de composantes ou d'activités du projet tiendront la comptabilité des dépenses au titre de leur composante de projet respective. Des comptabilités de projet indépendantes seront tenues séparément de celles des autres activités (ne relevant pas du projet).

28. **Vérification des comptes.** Tous les comptes de projet (y compris les comptes spéciaux), les comptes libellés en JOD et les relevés des dépenses relatifs à chaque exercice budgétaire, seront consolidés et vérifiés conformément à des principes et pratiques appropriés de vérification des comptes dûment mises en œuvre par des commissaires aux comptes indépendants agréés par le FIDA. Le gouvernement transmettra au FIDA les copies certifiées conformes des rapports de vérification des comptes dans un délai de six mois après la clôture de l'exercice budgétaire. Un rapport d'achèvement, fournissant une information détaillée sur l'exécution et les opérations du projet – coûts, avantages et enseignements – sera soumis au FIDA dans un délai de six mois après la date de clôture du prêt.

29. **Rapports.** Tous les six mois, les organismes chargés de l'exécution soumettront au comité de pilotage du projet des rapports financiers et des rapports d'activité, faute de quoi les fonds ne seront pas débloqués pour la période suivante. Les rapports feront état des activités financières et physiques en les comparant aux objectifs fixés dans le PTBA, et engloberont le rapport du contrôleur financier. Le directeur de projet préparera les modèles de rapport et sera responsable de la compilation des rapports semestriels et annuels qui seront soumis au comité de pilotage du projet, à l'institution coopérante et au FIDA. Les rapports seront soumis dans un délai de deux mois après la fin de la période concernée.

F. Organisation et gestion

30. Le projet sera exécuté par un partenariat associant l'UGP, les directions de l'agriculture du Ministère de l'agriculture dans les gouvernorats, et les communautés locales (à travers les PAC). Le Ministère de l'agriculture sera responsable des interventions du projet portant sur le développement et la gestion des ressources agricoles. Le Ministère de l'environnement sera chargé de la surveillance environnementale et du renforcement des capacités dans ce domaine, au titre d'un financement du FEM. L'ACC assumera la responsabilité des interventions de projet complémentaires dans le domaine de la finance rurale. Des sociétés ou coopératives villageoises sélectionnées participeront aux activités de développement communautaire et de microfinance, appuyées par le projet. Le Ministère des travaux publics et du logement sera responsable de la composante des routes rurales. Les activités du projet seront coordonnées par le comité de pilotage du projet au niveau national et un comité de coordination régional au niveau du gouvernorat. Une UGP exécutera le projet par l'entremise de cinq centres d'appui communautaires. Par le biais de contrats de service, des ONG sélectionnées participeront aux actions de sensibilisation, d'organisation et de formation des communautés. Au titre du SYGRI récemment diffusé par le FIDA, un système participatif de suivi et évaluation sera mis en place pour suivre l'avancement physique et financier ainsi que l'impact sur les communautés. Une évaluation de l'impact, utilisant les indicateurs clés du SYGRI, sera conduite lors de l'examen à mi-parcours et à la clôture du projet. Le système de suivi sera associé à un système de surveillance environnementale au niveau national et au niveau du projet afin que le gouvernement puisse juger les effets des mesures visant à freiner la dégradation des terres et leur contribution aux avantages qui sont globalement retirés, et identifier des indicateurs appropriés, pratiques et d'un bon rapport coût-efficacité, au niveau du projet.

G. Justification économique

31. Le projet améliorera les revenus des agriculteurs du groupe cible dans la zone du projet grâce à l'augmentation de la productivité agricole et du rendement des cultures. Il contribuera à donner aux villages et aux communautés une capacité de gouvernance, et les dotera des moyens de déterminer leurs propres besoins et priorités de développement, et de participer à la planification, à l'exécution et au suivi des activités. Le renforcement des capacités favorisera l'autonomie des communautés participantes, et comportera des actions de formation dans les domaines de la gestion et de la participation, indispensables pour la mise sur pied, le fonctionnement/l'entretien et la pérennité des infrastructures sociales. Le projet offrira également aux membres des communautés la possibilité, assortie de la formation adéquate, d'améliorer la production agricole et de lancer des activités génératrices de revenus, pour accroître leurs revenus et/ou faire fructifier leurs propres entreprises privées.

32. Le renforcement institutionnel des directions de l'agriculture dans la zone du projet aura de nombreux effets positifs à long et à court terme. Les méthodes participatives et les techniques de vulgarisation qui seront introduites pourront servir de modèle et être reproduites ailleurs en Jordanie. La planification participative n'ayant jamais été utilisée dans le pays, les enseignements tirés de l'exécution du projet seront précieux pour l'évolution des futurs programmes de conservation des sols et de l'eau et de vulgarisation, et leur extension à l'ensemble du pays. De même, la promotion des meilleures pratiques et le renforcement institutionnel dont bénéficieront les succursales de l'ACC et les coopératives villageoises conduiront à l'établissement d'un système de finance rural solide et durable dans tout le pays.

33. **Avantages et bénéficiaires.** La communauté dans son ensemble tirera profit de la dynamisation du secteur agricole, des infrastructures locales de transformation qui ajouteront de la valeur aux produits, de l'accès amélioré aux services financiers, et de l'utilisation plus durable de la base de ressources naturelles. Quelque 5 350 ménages bénéficieront des mesures de conservation des sols et de l'eau. Le programme de protection/régénération des sources profitera à un millier de ménages. On estime que la vulgarisation agricole devrait atteindre 22 300 ménages. Les activités génératrices de

revenus profiteront à quelque 5 000 femmes et paysans sans terre, tandis que les programmes d'alphabétisation toucheront 5 400 personnes. De plus, les investissements dans les mesures de conservation des sols et de l'eau contribueront à freiner la dégradation de l'écosystème fragile, augmenter la couverture végétale, réduire le ruissellement et les pertes de sol et améliorer la fertilité.

34. **Analyse économique.** Le taux de rentabilité économique (TRE) des investissements sur 30 ans est estimé à 16,8% environ, et est relativement stable en cas d'augmentation des coûts, de réduction des bénéfices et de retard dans la concrétisation des bénéfices du projet. Une augmentation des coûts de 20% entraînerait une baisse du TRE à 13,8%, et une diminution des bénéfices de 20% le ferait passer à 13,1%. Les deux facteurs combinés conduiraient à un TRE de 11,6%. De même, un retard de deux ans dans la concrétisation des bénéfices du projet se traduirait par une baisse du TRE à 12,8%.

H. Risques

35. L'approche proposée pour l'autonomisation des communautés requiert fondamentalement une collaboration étroite entre le projet et les communautés. Les risques sont que les communautés participent faiblement aux processus de planification et d'exécution. Le projet est conçu pour gagner la confiance et encourager la participation des communautés et de leurs dirigeants, dès son démarrage, et pour favoriser l'appropriation des activités du projet, autant d'aspects qui minimisent le risque d'une faible participation. En outre, les ONG joueront un rôle majeur dans la sensibilisation, l'organisation et la formation des membres des communautés.

I. Impact sur l'environnement

36. Le projet aura un impact positif sur l'environnement grâce à un processus de planification participative et d'investissement dans les aménagements visant la conservation des sols et de l'eau, et grâce également à l'introduction de nouvelles pratiques de gestion agricole, avec la vulgarisation et la plantation de vergers. Les aménagements pour la conservation des sols et de l'eau, de même que la gestion agricole, contribueront à freiner la dégradation de l'écosystème fragile, et favoriseront la réimplantation d'une couverture végétale naturelle, la réduction du ruissellement et des pertes de sols, et l'amélioration de la fertilité et de la résistance à l'érosion. Le projet axera les efforts sur l'introduction d'un paquet technique complet et amélioré sur l'arboriculture fruitière à l'intention des agriculteurs. Les interventions complémentaires du projet portant sur la construction de petits barrages de régularisation et les aménagements de récupération de l'eau à petite échelle auront des effets collatéraux négatifs minimes sur l'environnement. Les interventions proposées au titre du projet pour protéger les sources amélioreront l'efficacité de l'utilisation de l'eau et freineront l'exploitation des sources, en particulier là où elles surgissent. Le projet n'encouragera pas l'épuisement progressif des nappes phréatiques.

37. Le Ministère de l'environnement a pour mandat national de superviser la protection de l'environnement, et il est représenté dans le comité de direction du projet et les comités de coordination régionaux, avec pouvoir d'approuver les PTBA pour toutes les interventions du projet, y compris celles qui portent sur des aspects sensibles du point de vue de l'environnement, à savoir, les routes rurales et les petits barrages de régularisation. Le Ministère de l'environnement sera donc bien placé pour examiner les évaluations d'impact sur l'environnement et les mesures correctrices proposées.

J. Aspects novateurs

38. Le projet introduira principalement deux nouveautés: la microfinance et les plans d'action communautaires participatifs. Avec le projet comme point d'entrée, ces deux nouveautés seront promues par le FIDA dans la concertation de politique générale menée avec le gouvernement. La promotion de la microfinance passera par le renforcement institutionnel et financier ciblé de l'ACC, et

le renforcement institutionnel des coopératives et autres personnes morales établies et actives dans la zone du projet, afin de les transformer en intermédiaires financiers entre, d'une part, les trois succursales de l'ACC de la zone du projet et, d'autre part, la population rurale. Cette initiative, qui fera l'objet d'une évaluation lors du bilan à mi-parcours en vue d'un élargissement éventuel, contribuera à la création d'un environnement stable et favorable permettant à la population cible, c'est-à-dire aux ménages les plus pauvres, aux femmes et aux jeunes chômeurs, d'accéder aux services d'une banque universelle et de pouvoir mettre sur pied des activités génératrices de revenus (dans les domaines de l'agriculture et du développement rural) pour améliorer sa situation sociale et financière.

39. Les PAC favoriseront une approche participative et représenteront le principal outil pour l'introduction d'un mécanisme novateur de mise en valeur et de gestion des ressources naturelles. Par ailleurs, ils encourageront le développement socioéconomique des communautés de la zone du projet. Avec les PAC, les communautés elles-mêmes élaboreront leur programme de développement dans le cadre des objectifs et de la stratégie du projet et de ses aspects techniques et environnementaux. Les communautés seront également directement responsables de l'établissement des critères permettant d'identifier en leur sein les ménages pauvres et défavorisés. Dans le prolongement d'expériences récentes, l'approche participative proposée est conçue de manière à mieux centrer les efforts sur la pauvreté. Elle introduit un processus de ciblage en deux étapes qui permettra: i) d'identifier les villages et groupes de villages pauvres et très pauvres; et ii) de donner la priorité aux groupes cibles qui auront été identifiés dans ces villages et groupes de villages ciblés.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

40. Un accord de financement entre le Royaume hachémite de Jordanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel l'assistance financière proposée sera consentie au gouvernement bénéficiaire. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'Accord de financement négocié est joint en annexe.

41. Le Royaume hachémite de Jordanie est habilité, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

42. Je certifie que l'assistance financière proposée est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

43. Je recommande que le Conseil d'administration approuve l'assistance financière proposée en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera au Royaume hachémite de Jordanie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions six cent mille droits de tirage spéciaux (7 600 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} mars 2025 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt égal à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds fera au Royaume hachémite de Jordanie un don en diverses monnaies d'un montant de cent quarante mille droits de tirage spéciaux (140 000 DTS). Ce don sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ**

(Négociations conclues le 26 novembre 2004)

1. **Compte de projet.** Le Gouvernement du Royaume Hachémite de Jordanie (“le Gouvernement”) ouvrira et gèrera ensuite à la Banque centrale de Jordanie, ou dans toute autre banque agréée par le FIDA, un compte courant libellé en dinars jordaniens, pour le financement des opérations du projet (le “compte de projet”).
2. **Pratiques de lutte contre les ravageurs.** Afin de promouvoir de saines pratiques environnementales, comme le requiert le FIDA, le Gouvernement fera en sorte que tous les organismes chargés de l'exécution adoptent des pratiques de lutte contre les ravageurs appropriées au titre du projet et, à cet effet, le Gouvernement veillera à ce que les pesticides utilisés dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide interdit soit par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture soit par l'Organisation mondiale de la santé.
3. **Assurance du personnel du projet.** Le Gouvernement assurera tous les membres du personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident, dans la mesure compatible avec les pratiques habituelles en vigueur dans l'administration publique nationale, et conformément aux procédures correspondant à ces pratiques.
4. Le Ministère de l'agriculture (le “Ministère”) fera en sorte que les plans d'action communautaires servent de base à la préparation des PTBA (pour autant que besoin) et de l'allocation budgétaire, pour chaque année du projet.
5. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables au décaissement des fonds du prêt:
 - a) Aucun retrait ne sera effectué au titre des dépenses effectuées dans le cadre du projet pour une année budgétaire donnée tant que le PTBA correspondant à cette année n'aura pas été soumis au FIDA et approuvé par celui-ci.
 - b) Aucun retrait ne sera effectué au titre des dépenses effectuées dans le cadre des initiatives de crédit/pilotes tant que l'accord subsidiaire ACC conclu entre le Gouvernement et l'ACC pour l'exécution de la composante des services de finance rurale n'aura pas été approuvé par le FIDA.
6. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt:
 - a) le Ministère a dûment établi le comité de pilotage du projet;
 - b) le Ministère a dûment nommé un directeur de projet ayant des qualifications et une expérience acceptables pour le FIDA;
 - c) le Ministère a dûment nommé un comptable et un responsable du suivi et évaluation pour le projet, ayant des qualifications et une expérience acceptables pour le FIDA;
 - d) le Ministère a établi des centres de services communautaires à Karak, Mazar, Qasr, Tafila et Shoubak;

ANNEXE

- e) l'Accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit document par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales requises; et
- f) un avis juridique favorable, délivré par le Ministre de la justice du Gouvernement ou toute autre autorité judiciaire approuvée par le FIDA, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été transmis au FIDA

APPENDIX I

COUNTRY DATA

JORDAN

Land area (km² thousand) 2002 1/	89	GNI per capita (USD) 2002 1/	1 760
Total population (million) 2002 1/	5.17	GDP per capita growth (annual %) 2002 1/	2.0
Population density (people per km²) 2002 1/	58	Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/	2
Local currency	Jordanian Dinar (JOD)	Exchange rate: USD 1 =	JOD ***ADD RATE***
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	3.0	GDP (USD million) 2002 1/	9 301
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	28	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1982-1992	1.3
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	4	1992-2002	3.8
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	27	Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	72	% agriculture	2
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	26
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	16
Total labour force (million) 2002 1/	1.57	% services	72
Female labour force as % of total 2002 1/	26	Consumption 2002 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	23
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	99 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	75
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	9	Gross domestic savings (as % of GDP)	2
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita,		Merchandise exports 2002 1/	2 743
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 3/	8 a/	Merchandise imports 2002 1/	4 962
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 3/	5 a/	Balance of merchandise trade	-2 219
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	10 a/	before official transfers 2002 1/	-2 075
Physicians (per thousand people) 2002 1/	n/a	after official transfers 2002 1/	468
Population using improved water sources (%) 2002 3/	96 a/	Foreign direct investment, net 2002 1/	31
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	95-100	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 3/	99 a/	Overall budget balance (including grants) (as % of GDP) 2002 1/	-2 a/
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2002 1/	33 a/
Food imports (% of merchandise imports) 2002 1/	17	Total external debt (USD million) 2002 1/	8 094
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	943 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	80
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	167	Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	9
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	1 478	Lending interest rate (%) 2002 1/	10
Land Use		Deposit interest rate (%) 2002 1/	4
Arable land as % of land area 2002 1/	3 a/		
Forest area as % of total land area 2002 1/	1 a/		
Irrigated land as % of cropland 2002 1/	20 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2004

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

PREVIOUS IFAD FINANCING IN JORDAN

Loan No.	Project Title	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Approval Date	Effectiveness Date	Actual Closing Date	Loan Amount SDR million	% Disbursements as at Aug 04
ONGOING PROJECTS									
468-JO	National Programme for Rangeland Rehabilitation and Development - Phase I	IFAD	AFESD	Intermediate	04.12.97	04.09.98	31.12.04	2.9	35.54
509-JO	Yarmouk Agricultural Resources Development Project	IFAD	AFESD	Intermediate	29.04.99	03.04.00	30.06.06	7.4	23.60
CLOSED LOANS									
392-JO	Agricultural Resources Management Project in the Governorates of Karak and Tafila - I	IFAD	AFESD	Intermediate	06.12.95	11.07.96	30.06.03	8.7	100
329-JO	Income Diversification Project	IFAD	AFESD	Intermediate	06.04.93	06.06.94	31.12.01	7.3	100
067-JO	Cooperative Development of Rainfed Agriculture	IFAD	AFESD	Intermediate	08.09.81	1.10.81	30.09.90	9	100
115-JO	Small Farmers Credit Project	IFAD	AFESD	Intermediate	10.12.82	01.03.83	31.12.92	11.3	100

LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
<p>GOALS Improved food and water security and income levels of 22 300 poor rural households</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Households with improvement in household assets ownership index, based on additional assets (productive assets, bikes, radio, improved housing, tin roofs, etc.) • Reduction in prevalence of child malnutrition (weight for age) • Percent increase in availability of water; and volume of stored rain water used (m³) for supplementary irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline survey, socio-economic surveys and National Statistics (gender-disaggregated) • Representative household surveys at mid-term and project completion (gender-disaggregated) • Participatory impact monitoring to complement household surveys • Project monitoring reports 	<ul style="list-style-type: none"> • Implementation of economic and social reform programmes will continue • Policy Dialogue leading to positive results
<p>OBJECTIVES To enhance gendered empowerment of the rural communities to better access, use and conserve the productive resources available to them</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Percentage of the small farmers able to access agricultural support services by 2012 • Percentage increase in agricultural yields and production by the poor small farmers • Percentage of the poor small farmers able to access stored rainwater for supplementary irrigation • Percentage of the landless, women and other disadvantaged groups able to access credit for micro-enterprise development • Changes in the silt content of runoffs of project area wadis 	<p>Same as above</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implementation of Government strategy for poverty alleviation will continue • Donors assistance and support materialized and maintained
<p>OUTPUTS 1. Improve local level governance capacity and community-driven processes for local development; and improved general living conditions of women</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 55 development committees formed and activities planned • 110 Community Action Plans (CAPs) prepared and implemented • Number of groups with women in leadership position • Literacy rates (%), gender differentiated 	<ul style="list-style-type: none"> • Same as above 	<ul style="list-style-type: none"> • Community leaders and elites do not dominate community participation
<p>2. Improve management and more rationale use of natural resources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 65 000 du improved by soil and water conservation measures • Increased availability of water from springs, cisterns, wadis' runoffs and Roman Wells , area (du) irrigated • Number of WUAs formed and operational, membership by gender and landownership; area (du) 	<ul style="list-style-type: none"> • Same as above 	<ul style="list-style-type: none"> • Small farmers actively participate in construction and future maintenance of soil and water conservation measures

LOGICAL FRAMEWORK – CONTINUED

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
3. Promote sustainable land management (SLM) practices and support environmental monitoring	<ul style="list-style-type: none"> Increased community awareness Increased collection of local and national environmental indicators 	<ul style="list-style-type: none"> Project and external reports 	<ul style="list-style-type: none"> GEF grant funding available
4. Increase agricultural production	<ul style="list-style-type: none"> Number of trees and area (du) planted; Annual field crops planted (du); and production (ton) by crop; rate of adoption of technical packages; percentage increase in crop and orchard yields; number of animals, total income per household from agriculture and livestock production Number and percentage of trained agents/ staff, percentage of trained staff/agents on the jobs trained for 	<ul style="list-style-type: none"> Participatory impact monitoring Sample surveys Annual progress report 	<ul style="list-style-type: none"> Appropriate extension messages developed and disseminated Changes do not have a disproportionate negative impact on overall labour use at the household level
5. Improve rural roads and access to market	<ul style="list-style-type: none"> Number of villages/ village clusters connected to markets, education and social facilities Number of people benefited by rural roads and tracks per year Reduction (%) in transport service charge 	<ul style="list-style-type: none"> Participatory impact monitoring Sample surveys Annual progress report 	<ul style="list-style-type: none"> Directorates of Public Works and Housing at Governorate level will have the capacity and resources to maintain the roads
6. Improve access to financial services for diversified income generation and supply of agricultural inputs	<ul style="list-style-type: none"> Number of active savers; Value of saving mobilised ; Number of active borrowers; Value of gross loan portfolio (loans outstanding – loans written off; Number and type of micro-finance groups established; amount of loan per enterprise; membership by gender and by land ownership; total capital and percentage mobilized from local community; rate of repayment by gender and by land ownership category; and increase in household and individual income Off-farm income per household (amount) Number of people trained in productive skills Number of jobs generated by small and medium enterprises Percent of portfolio at risk (outstanding balance of overdue loans Percent of operational self-sufficiency Percent of operating cost/loan portfolio and Percent of outstanding loans/agents (staff productivity) 	<ul style="list-style-type: none"> Participatory impact monitoring Sample surveys Annual progress reports ACC Annual Reports 	<ul style="list-style-type: none"> ACC will implement best practices at project area branch offices
ACTIVITIES			
1.1 Sensitise and mobilise communities	<ul style="list-style-type: none"> Number of communities with Local Community Committee (LCC); number of special interest groups operational in each village/village cluster; number of community projects implemented (by type) 	<ul style="list-style-type: none"> Same as above 	<ul style="list-style-type: none"> Local communities are willing to assume responsibilities
1.2 Hold literacy/ awareness classes	<ul style="list-style-type: none"> Number of literacy classes held and people attended 		<ul style="list-style-type: none"> PMU is willing to transfer responsibilities

LOGICAL FRAMEWORK – CONTINUED

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumption/Risks
2.1 On-farm and off-farm soil and water conservation measures 2.2 Spring protection/and rehabilitation 2.3 Model Spring Irrigation System established 2.5 WUAs' legal framework reviewed and by-laws developed	<ul style="list-style-type: none"> • Length of wadi bank (km) and area (du) protected • 20 mini earth dams executed • 35 springs protected and irrigation area of 7 000 du rehabilitated • 2 model schemes established • 40 check dams constructed 	<ul style="list-style-type: none"> • Same as above 	<ul style="list-style-type: none"> • Activities are well coordinated with communities and are implemented based on CAPs and AWP
3.1 Environmental Monitoring System established 3.2 Stakeholders trained	<ul style="list-style-type: none"> • Contract awarded and executed • Training materials developed; training workshops held 	<ul style="list-style-type: none"> • Same as above 	<ul style="list-style-type: none"> • Environmental concerns mainstreamed into decision-making process of stakeholders
4.1 Orchards established 4.2 Field crops cultivated 4.3 Institutional capabilities of extension enhanced 4.4 Extension agents/staff trained 4.5 Directorates of Agriculture strengthened	<ul style="list-style-type: none"> • Number of seedlings distributed and planted; area (du) cultivated by each field crop; number of persons trained by gender and sector; number of farmers using purchased inputs • Number of farmers participating in research trials; number of demonstrations held on farmer's field; number of people accessing technical advisory services facilitated by project • Number of research for-development extension/dissemination events attended by target households; number of staff/extension agents trained 	<ul style="list-style-type: none"> • Same as above 	<ul style="list-style-type: none"> • Departments of Agriculture at Governorate level will recruit additional qualified extension staff
5.1 Rural Roads and tracks constructed	<ul style="list-style-type: none"> • 60 km new rural roads constructed and 40 km rehabilitated • 70 km new tracks constructed 	<ul style="list-style-type: none"> • Same as above 	<ul style="list-style-type: none"> • Quality of design and construction meet national standards and according to criteria approved by PSC
6.1 Financial services provided	<ul style="list-style-type: none"> • Number of loans disbursed by borrower and maturity (gender differentiated) • Number of loans disbursed to groups (e.g., cooperatives, CBOs) and maturity 	<ul style="list-style-type: none"> • ACC Annual Reports • Supervision and annual progress reports, • Participatory impact monitoring with LCCs 	<ul style="list-style-type: none"> • Loan requirements and conditions are affordable by the project target group
7.1 Community Service Centres established and mobilised	<ul style="list-style-type: none"> • Five CSCs established and fully operational • Staff recruited and trained 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual Workplan and Budget (AWP/B) • Supervision and annual progress reports, • Participatory impact monitoring with LCCs 	<ul style="list-style-type: none"> • Suitable candidates recruited • No delay in funding • Procurement is managed efficiently and is on time

COORDINATION, MANAGEMENT AND IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS

1. **National level.** A PSC at the national level will carry out coordination and control functions of the project. At present the Permanent Steering Committee is responsible for coordination of project activities and act as procurement committee for all IFAD-funded projects. Given that procurement of goods, services and civil works for three projects is a major time consuming task and requires special expertise, two separate committees will be set up to carry out these tasks.
2. A high ranking PSC with the primary responsibility of guiding the project implementation activities at the national level, approving annual work plans and budgets and other key policy decisions be set up under the chairmanship of the Minister of Agriculture, or his/her representative. Member of the PSC will be composed of General Secretaries, or their representatives, from MOE, the MPIC, the Ministry of Public Works and Housing (MPWH), the Ministry of Social Development (MSD) and the Ministry of Water and Irrigation (MWI). Other members of the PSC will be the Director General of ACC; Directors of Jordan Cooperative Organisation (JCO); NCARTT and General Director of Budget of Ministry of Finance (MOF). A Procurement Committee (PC) will be established in accordance with provisions of the Law. Members of the PC will be nominated by the Minister of Agriculture. MOA's Deputy Secretary General for Projects and Extension will be member of both PSC and PC.
3. The PSC will meet at least once quarterly, and on an *ad hoc* basis as and when necessary. It will have authority in all matters of policy regarding the project and in the general coordination of project affairs. Specifically, the PSC will: (i) ensure that project activities are in compliance with the Government's policies; (ii) ensure compliance with the Government requirements for the processing of project financing and the submission of withdrawal applications; (iii) approve consolidated project AWP/Bs; (iv) ensure that project interventions are coordinated where appropriate with other development programmes and projects; and (v) generally oversee the systematic implementation of the project.
4. **Regional level.** A RCC will coordinate the Project activities at the Governorate and District levels. The membership of the RCC will include the heads of the Directorates of Agriculture in Karak, Tafila, and Ma'an Governorates; Regional Director of ACC; Assistant to the Secretary General, Southern Region (WAJ), Representatives of Ministry of Social Services, MOE, Union of Voluntary Societies and three beneficiaries, one of which will be a woman. The project manager (PM) will be appointed to run day to day activities of the project and be a member of RCC. The chairman of RCC will be selected by the common accord of the members. Other members might include representatives of the participating NGOs and staff of other on-going related projects in the area.
5. The RCC will meet quarterly and will be responsible for: (i) ensuring that participatory workshops are held annually for the preparation of AWP/Bs and progress reviews; (ii) reviewing consolidated AWP/Bs for submission to the PSC for approval; (iii) receiving and reviewing all progress monitoring and impact evaluation reports; (iv) resolutions of disputes, such as over responsibilities or technical interventions; and (v) generally overseeing the implementation of project's components at the regional level.
6. **Project management.** The project will be implemented by the existing PMU in Karak. The PMU will be headed by a PM who will be fully responsible and accountable for carrying out the project activities upon approval of the PSC. The PM will report to the Deputy Secretary General for Projects and Extension of the MOA for administrative support and for access to the PSC. The PM will be assisted by at least nine professional officers including: Land Use Planner, Community Development Officer, and Women in Development Officer, Micro-finance Officer, Extension Officer, Civil/Water Resources Engineer, Monitoring and Evaluation Officer, Accountant and support staff. These officers will be responsible to PM for implementation of the AWP/B and for their respective units. The existing project Field Units will be expanded to CSCs to assume the increased

responsibilities under Phase-II and to improve services. Each CSC will comprise a Technical Team and a Community/Women Development Team that report to a CSC Manager. An additional CSC will be established in Shoubak. All CSCs will be technically and administratively under the PMU and will report to the Project Manager, directly.

7. The PMU will be responsible for all aspects of project implementation including (i) acting as the RCC secretariat; (ii) compiling the CAPs into district-based AWP/Bs for review by the RCC, and subsequently preparing the consolidated project AWP/Bs for submission to the PSC for approval; (iii) supervising the preparation of withdrawal applications and ensure compliance with the Government's regulations on withdrawal application submission; (iv) preparing terms of reference and qualification requirements for selection of private sector consultants, contractors and NGOs for PMU interventions; (v) assisting procurement committee, as necessary, for selection and award of contracts; (vi) administering contracts with such contractors; (vii) coordinating project interventions under environmental monitoring/capacity building, and agricultural extension sub-components as well as rural road and rural finance components; (viii) implementing all other project components and sub-components; (ix) targeting and identifying communities and beneficiaries for project interventions; (x) organizing, and administering workshops, surveys and reviews; (xi) developing, installing and maintaining a participatory monitoring and evaluation system, as the basis for the orderly monitoring of project's administration; and (xii) prescribing, overseeing and directing project monitoring and evaluation, particularly impact monitoring.

8. MOA's re-organisation and decision to decentralize agricultural support services is expected to provide new opportunities for improved services; however, associated procedures are not yet fully formulated. The project provides an opportunity to assist MOA to move towards decentralization while at the same time responding to requirements of policy reform, serving the project's field implementation needs and strengthening existing technical support services. Therefore, in line with the decentralization policy of MOA, the CSCs will be transferred to Governorate Directorate of Agriculture, at MTR, or at a suitable time when the CSCs are fully operational and the respective Governorate Agricultural Directorate has developed the capacity to operate and manage these CSCs and carry out the project implementation tasks, efficiently.

Implementation arrangements and responsibilities

9. **Community development.** The Community Development Unit (CDU) at PMU will be in full charge of all the activities related to the participatory approach and planning, strengthening women development capacity and community participation and capacity building. An experienced technician (sociologist, anthropologist, or economist) will head the unit. The main functions of the Unit will be coordination of the preparation and implementation of the CAPs with other concerned technical units and to support, guide, supervise and control of the Community Development Teams at the CSCs. A staff of four at the headquarters and five District Teams, each composed of six staff members, will support the Unit.

10. **Resource management.** The PMU through its soil and water conservation and engineering units will be responsible for implementation of resource management component. Five teams will support these units; each will work in close coordination and cooperation with the District Community Development Teams at the CSCs. These units will prepare their AWP/Bs in harmony with CAPs and AWP at each district.

11. The SWC measure will only be implemented following the preparation of, and in accordance with the farm plans. No plots of land holdings will be eligible for development without an accompanying farm plan. This measure will ensure land is developed in accordance with environmental guidelines. In general, lands over 8% slope will be only developed for tree crops while land under 8% will be eligible for either field crop or tree crops development. The Soil Conservation Unit will assist the farmers implement the soil and water conservation measures and orchard

APPENDIX IV

establishment. An initial agreement is drawn up between the project and each interested farmer to allow staff to enter the farm and carry out the survey and prepare the farm plan. A second agreement is signed once the farm plan and responsibility and obligations of the farmer and the project have been agreed upon. Beneficiaries will have the option to carry out the works and be paid for according to the established norms, less the amount of their contribution, or the works will be carried out by the project through a private contractor, selected according to procurement guidelines, with beneficiaries contributing the cost of common labour. Payments will be made according to progress of the works, less a performance guarantee which will be released upon satisfactory implementation of the farm plan including SWC measures and orchard establishment.

12. **Agricultural extension.** Directorates of Agriculture in Karak, Tafila and Ma'an Governorates will be responsible for agriculture and livestock extension through their existing organizational structure and technical units, which will be strengthened by the project. A focal person will be appointed for each directorate and project district extension offices charged with implementation of project interventions. The focal persons will follow-up and streamline implementation activities at their respective directorates and districts, and assist in preparation of the AWP/B and progress report. At the district level, the focal persons will work closely with the CSCs. The extension officer at the PMU will coordinate all extension activities under the project.

13. **Rural roads.** The Ministry of Public Works and Housing through its Directorates in Karak, Tafila and Ma'an Governorates will be responsible for implementation of rural road component. The roads will be selected according to the PSC approved procedures and guidelines. The Directorates of Public Works design and supervise their construction by private contractors.

14. **Rural Finance.** The ACC will provide most of the rural credit sub-component, through subsidiary loan agreements. Identification of eligible beneficiaries will initially be carried out by the PMU, based on criteria established by the project. ACC, through its branches in the project area will be responsible for approval, disbursement, supervision and recovery of the loans. It will also be responsible for evaluation of the technical and financial viability of the loans, credit-worthiness of the applicant and final selection of eligible borrowers. Micro-finance sub-component will be implemented by the MPIC through EPP. A small Micro-finance Unit at PMU will follow-up and coordinate rural financial services provided by ACC and the MPIC.

15. **Inception workshop.** A three-day inception workshop will be held by the MOA Department of the Projects with cooperation of ACC, soon after the appointment of the PM and recruitment of key project staff. The objective of the workshop will be to familiarise the participating institutions and staff to the project objectives, components and their implementation strategy. In particular, the workshop will present the project rationale and strategy for beneficiary and community participation; project organisation and management procedures; and IFAD's procurement and disbursement methods. Participants will include, for the first day, senior government officials and on the next two days for the staff directly involved in project implementation. Representatives from IFAD and/or the CI will also be invited to participate.

16. **Annual review workshop (ARW).** Annual workshops will be held to review the progress, constraints and opportunities for improved implementation of the project activities and to make necessary adjustments in the project plans, strategies and approaches, to meet the updated beneficiary requirements within the framework of established goals and available funds. The ARWs will be held prior to preparation of AWP/B, starting with the second year of project implementation. The ARW participants will include: senior regional government officials, responsible directors and senior officers of the project implementing agencies at project districts, beneficiary representatives from each district, as well as representatives from IFAD and/or the CI.

17. The project will be supervised every six months by the project CI. One of the semi-annual supervision missions will be scheduled to coincide with the ARW, which will provide an opportunity

for the mission to work closely with all stakeholders to identify progress, constraints, and to facilitate review and approval.

18. **Implementation manual.** The PMU will prepare a draft Project Implementation Manual and submit for approval of the PSC within six months after the effective date of the project. The manual will outline operational procedures for activities to be carried out under the project. The MOA will forward the approved draft to IFAD and CI, for their comments no later than six months after the effective date of the project.

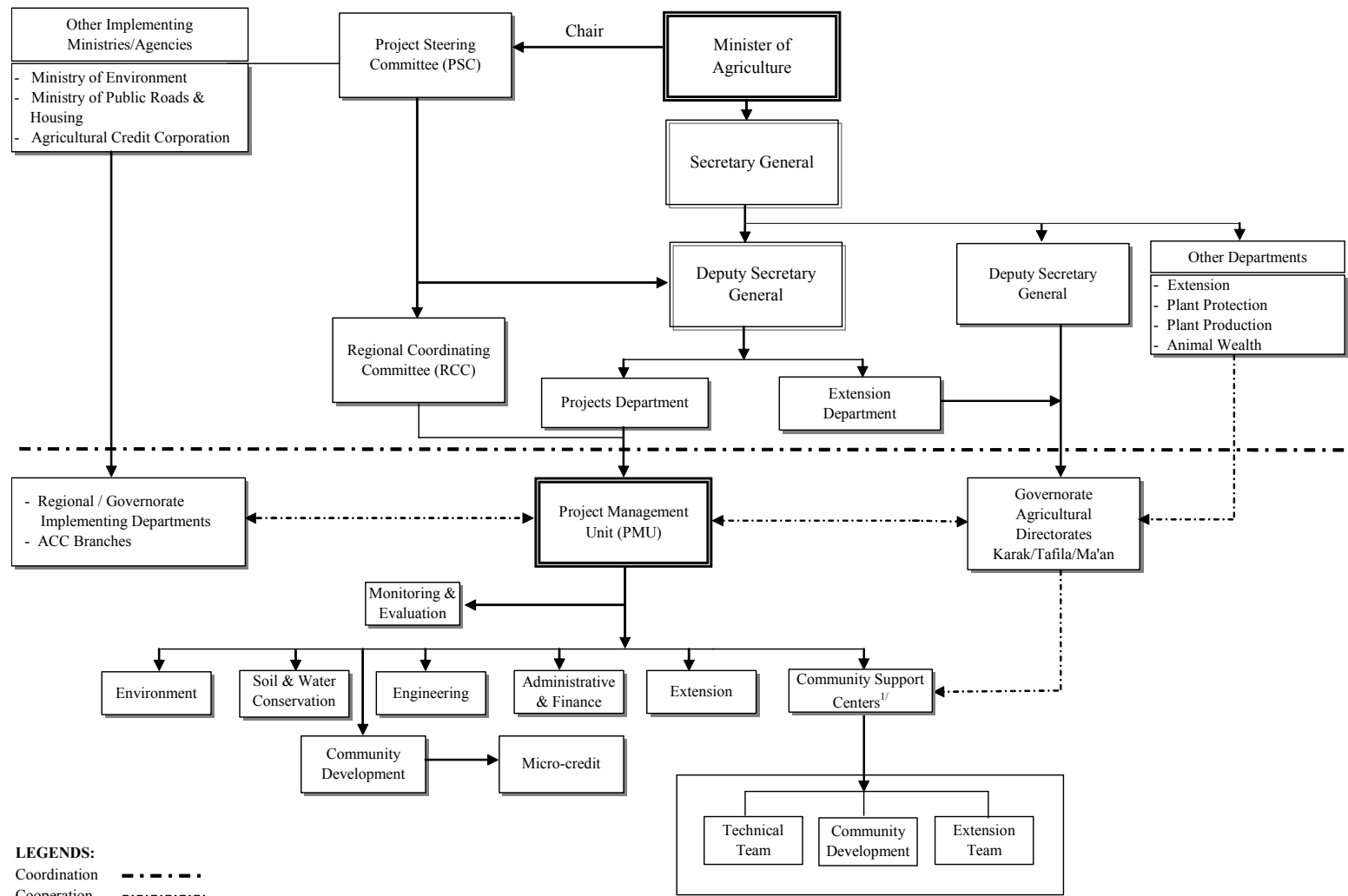
19. **Annual workplan and budget (AWP/B)** will be prepared by each implementing agency in conformity with government financial regulation and with timing for budgetary submissions. They will be a compilation of the communities' AWP/Bs based on CAPs and reflect detailed expenditure estimates by both recurrent and investment costs by implementing agency and by source of financing. The AWP/B will also be submitted to the PSC, IFAD and CI for review and approval, prior to submission to MPIC for inclusion in national budget. The AWP/B will accompany a report on the physical and financial performance of the previous year; a description of planned activities, procurement and disbursement projections, a training programme for the staff and the beneficiaries, and an administrative and operational budget by the project cost category.

Monitoring and Evaluation

20. The monitoring and evaluation system of ARMP-I is basically well-designed and functioning in a satisfactory manner. The project will maintain the system and will enhance its approach on the basis of recently released RIMS consistent with participatory emphasis of the project and provide opportunities for reporting and feedback reflecting the target groups and beneficiaries views. The project will introduce a gender disaggregated system of data collection for each project component. The system will be designed to capture the rate of implementation against planned targets and objectives, as set out by the project design and reflected in the AWP/Bs, and will monitor: (i) the financial information of the proposed project; (ii) the regular and systematic recording and reporting of progress against planned project targets; and (iii) more importantly, the assessment of the impact of project activities on the target group and the environment.

21. PMU will carry out a baseline survey at the project level. On the basis of the survey results, PMU will identify appropriate, practical and cost effective indicators at the project level and select a range of indicators of project impact on target group and the environment, plus the methods for measurement, in harmony with RIMS anchor indicator and carry out the monitoring and evaluation programme. An impact-oriented project logical framework will be the main tool for impact monitoring and evaluation. Using RIMS' anchor indicators, the overall impact assessment will be carried out at MTR and project closing. The monitoring system will be coupled with an environmental monitoring system at the national and project levels, so as to enable the Government to assess land degradation mitigation measures and the contribution of such measures in achieving global benefits.

ORGANIGRAMME



LEGENDS:
 Coordination - - - - -
 Cooperation - · - · - ·
 Authority —————

Note: ^{1/} Located at: Karak, Mazar, Qar, Shoubak and Tafila

